

DIRECTIVES COVID COMPETITIONS

ayant lieu à la

MAISON DU BRIDGE

Si vous désirez participer à des compétitions à la Maison du Bridge, les dernières directives de l'état nous obligent à contrôler le passeport sanitaire.

Nous vous rappelons que l'absence de passeport ou de test PCR de moins de 72 h nous contraindra à refuser votre participation à la compétition.

Par ailleurs à ce jour, par décret préfectoral, le masque reste obligatoire pour les déplacements à l'intérieur de la MDB (facultatif à la table de jeu).

En regrettant ces obligations, nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

Cordialement

Bernard Dauvergne.

Président du Comité.

